EXTRAIT DU REGISTR PULL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en préfecture le 07/04/2025Publié le 07/04/2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

07/04/2025

ID: 074-217402494-20250402-D040\_2025-DE

Nombre de conseillers :

En exercice 18
Présents 15
Votants 18

N° D040_CDAS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

**Présents (15) :** Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine **Absent (0) :** 

Excusés (3): CHEVALLAY Patrice, pouvoir à TRINCAT Christophe PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,

VEZIN Pascale, pouvoir à PODEVIN Christian

Votants (18)

Le Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) formalise l'accompagnement financier du Département sur les projets d'investissement, notamment en matière de construction et rénovation de bâtiments scolaires.

Il est présenté le projet de l'école.

Objet	Montant HT	
TRAVAUX	5 250 000.00 €	
AMO	70 000.00 €	
MO	630 000.00 €	
Missions SPS et CT	26 000.00 €	
Délocalisation de l'école		
Divers	10 000.00 €	
TOTAL	5 986 000.00 €	

## Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du CDAS 2025, pour le projet de la restructuration et de l'extension de l'école
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Haute-Sa

Publié le

Le Maire,

Bruno GILLE

ID: 074-217402494-20250402-D040\_2025-DE

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus. Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire